



Communiqué de presse

Montreux, le 5 novembre 2021

Budget 2022

Dépenses limitées et grands défis : un équilibre délicat à trouver pour la nouvelle législature

La Municipalité de Montreux présente un budget de fonctionnement 2022 toujours marqué par la situation économique instable due à la crise sanitaire. La Municipalité continue à contenir les dépenses afin de limiter le déficit. Malgré ces efforts, les charges augmentent légèrement et le déficit s'élève à plus de six millions. Le budget 2022 reste mesuré malgré les indicateurs d'une reprise économique annoncée par les experts, qui devrait permettre d'envisager l'avenir de manière relativement optimiste.

La Municipalité poursuit ses efforts destinés à contenir les charges afin de maintenir celles-ci à un niveau similaire à celui de 2019. Malgré tout, les dépenses croissent légèrement, à hauteur de CHF 0,3 million. Sur une enveloppe globale d'environ CHF 153 millions de francs, le budget 2022 de la Commune présente un déficit qui reste au niveau de 2020 (6'678'378 contre 6'213'170 au budget 2021). Négative en 2021, la marge d'autofinancement a par contre augmenté pour passer à 1'927'197 (-121'008 en 2021).

Les charges de fonctionnement sont estimées à un peu plus de CHF 153 millions (153'215'503), en légère baisse de CHF 606'822 (-0.39 %). La contribution aux charges des collectivités publiques reste relativement stable (+CHF 449'275) : l'augmentation observée est principalement imputable à l'augmentation des frais de transports publics, qui augmentent de CHF 390'889.

Les charges relatives au personnel et aux biens, services et marchandises, qui avaient été revues à la baisse en 2021, sont en légère hausse, de respectivement CHF 1'061'988 (+2.36%) et CHF 763'216 (+3.07%). Malgré les efforts de la Municipalité pour réduire les charges de biens, services et marchandises, certains rattrapages sur l'entretien des bâtiments communaux et des routes doivent être menés à bien. A défaut, la qualité du patrimoine de la Commune se détériorera et cela aura des répercussions sur les charges des années à venir. Pour les charges liées au personnel, la Municipalité a décidé de réintroduire partiellement le mécanisme de l'augmentation statutaire (stoppé en 2021), en le limitant à un palier au maximum.

Au titre des recettes et fonctionnements, les recettes fiscales affichent une croissance soutenue. Cette appréciation s'appuie sur les rentrées fiscales observées à fin septembre et les estimations optimistes du Canton de Vaud pour 2022.

Durant quelques années, l'utilisation soutenue des fonds communaux a permis de couvrir certains amortissements. L'état de ces fonds ne le permet plus, cela explique la baisse drastique des prélèvements (-CHF 3'134'198).

Avec un budget 2022 qui s'inscrit dans la continuité de celui de l'année précédente, la nouvelle Municipalité reste prudente. Attentive aux besoins de la population, elle est tournée vers les grands défis qui l'attendent : les constructions de bâtiments et de structures scolaires, la rénovation du 2m2c, locomotive de l'économie touristique et événementielle, les investissements dans le domaine du développement durable et l'aménagement des espaces publics notamment.